

*Approvisionnements d'énergie—Loi*

tenu des pouvoirs que demande le ministre, nous sommes prêts à l'écouter. Je pense qu'il est tout à fait discourtois et même impoli de la part de la Chambre. . .

**Une voix:** Vous faites des reproches à la présidence.

**M. Lefebvre:** Vous êtes tout à fait hors du sujet.

**L'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre.

**M. Baker:** Monsieur l'Orateur, je ne saurais vous faire aucun reproche.

**L'Orateur suppléant (M. Laniel):** Je suis sûr que le député est convaincu du bien-fondé de ses remarques, mais cela ne l'autorise pas à faire son propre discours au sujet du rappel au Règlement.

[Français]

Le point qui est soulevé par l'honorable député de Madawaska-Victoria en est un qui revient régulièrement au cours des débats lorsque les honorables députés s'éloignent du sujet qui fait l'objet d'un projet de loi. Il est bien difficile pour la présidence d'empêcher un honorable député de s'éloigner du sujet comme entrée en matière, ou encore pour expliquer un problème. Je pense qu'on ne peut pas empêcher l'honorable député qui a la parole de parler de sa circonscription, si la question touche directement ou indirectement les mesures qui sont présentement à l'étude, et si elles ont un caractère local. Je pense que ceci joue dans les deux sens, et ces mises en garde et rappels au Règlement fournissent à la présidence l'occasion d'inviter de temps à autre les honorables députés à s'en tenir le plus fidèlement possible à la discussion du projet de loi. L'honorable député qui a la parole en est conscient, puisqu'il a lui-même signalé à la présidence que toutes ses remarques constituaient la base de son argumentation dans le cadre du débat sur le bill. Il m'est donc difficile en ce moment de demander à l'honorable député de restreindre ses remarques. Cette observation s'applique aussi aux autres honorables députés des deux côtés de la Chambre qui, à l'occasion, veulent traiter de certains projets de loi qui touchent les parcs nationaux ou qui touchent les questions relatives au pétrole.

**M. Corbin:** Je pose la question de privilège, monsieur le président.

Si vous me le permettez, monsieur le président, je dirai que je ne veux en aucune façon discuter votre opinion. Je l'accepte évidemment, mais vous avez bel et bien indiqué qu'on peut de temps à autre s'éloigner du sujet. Mais ce qui me préoccupe dans le cas présent, ce n'est pas que mon honorable vis-à-vis se soit éloigné du sujet, mais qu'il n'en ait même pas encore traité.

[Traduction]

**M. McKinley:** Vous avez trahi votre province, nous n'avons pas à en faire autant.

**M. Alkenbrack:** Merci, monsieur l'Orateur. Je suis heureux de voir que le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) m'écoutait et de savoir qu'il s'intéresse, bien que d'une façon détournée et même perfide, à la production d'énergie qui assurerait la stabilité économique du Canada.

Quand le député m'a interrompu, je parlais de l'usine de Lennox qui fonctionne au pétrole. A pleine capacité, cette usine peut consommer 3,120 barils de pétrole à l'heure. Ses quatre chaudières peuvent produire jusqu'à 3,600,000 livres de vapeur chacune toutes les heures, faisant fonctionner quatre turbines pouvant fournir au total 2,300,000

[M. Baker.]

kilowatts. En somme, monsieur l'Orateur, le pouvoir produit par la centrale électrique de Lennox pourvoirait deux fois aux besoins réunis des villes de Kingston, Belleville, Hamilton et Ottawa. Si ce n'est pas là un renseignement important, nous ne devrions pas aborder le sujet de l'énergie.

Je suis heureux d'annoncer à la Chambre que la construction de la centrale électrique de Lennox avance comme prévu et le coût reste en-deça du budget de \$430 millions. La première des quatre alternatrices doit commencer à fonctionner le 1<sup>er</sup> avril 1975. C'est bientôt monsieur l'Orateur. La centrale fonctionnera à pleine capacité à l'automne 1977. Monsieur l'Orateur, je suis heureux et fier d'avoir été le premier à proposer ce projet.

Nous passons maintenant à la deuxième observation et cela plaira peut-être davantage au député de Madawaska-Victoria. La nouvelle coalition libéraux-NPD a fait des siennes à la Chambre depuis qu'ils se sont réunis il y a 10 mois pour se protéger, mais, cette fois, les deux partis se sont surpassés. Le simple fait qu'ils s'attendent à ce que mon parti accepte un projet de loi qui a été présenté en désespoir de cause et pour des raisons de convenance montre beaucoup trop clairement qu'ils se soucient peu du Parlement du Canada et des Canadiens. Ce n'est pas une solution à la pénurie d'énergie dont souffre le pays. Il s'agit d'abord d'une concession à l'égard du NPD qui en retour appuie un gouvernement hésitant, inefficace et incapable.

Deuxièmement, comme mon collègue de Hamilton Mountain (M. Beattie) l'a signalé plutôt, il s'agit purement et simplement d'une solution que la panique inspire au gouvernement, qui n'a pas encore défini le problème qu'il tente de résoudre. Dans tellement de cas, lorsqu'on nous demande de débattre un bill d'initiative gouvernementale, le problème qu'on cherche à résoudre n'est pas défini. On dirait que les problèmes canadiens sont uniques et défient toute définition. Ce n'est pas le cas, monsieur l'Orateur. Nous pouvons résoudre nos problèmes si nous les abordons de façon constructive et dans un esprit de collaboration.

Les problèmes canadiens, comme tout autre problème, peuvent être déterminés si le gouvernement cherche activement à les reconnaître et à les définir. Pour ce faire, toutefois, il faut que le gouvernement s'y intéresse et s'en préoccupe constamment. Nous avons appris, il y a longtemps, que nos problèmes n'intéressent ni ne préoccupent le gouvernement. Il y aurait lieu d'ajouter ici une légère nuance, monsieur l'Orateur: le gouvernement actuel s'intéresse intensément et se préoccupe vivement, mais seulement de lui-même. Cela s'appelle se cramponner au pouvoir. Ce qui l'intéresse: garder le pouvoir; ce qui le préoccupe: ses perspectives d'avenir. Autrement, pourquoi le parti du gouvernement entrerait-il dans une alliance sinistre et sordide avec un parti dont les principes sont à vendre, non au plus offrant mais à n'importe quel acheteur.

Je ne veux pas que les députés s'imaginent que je suis indifférent à la situation fâcheuse dans laquelle se trouve le gouvernement par suite de sa maladresse dans la façon de résoudre la crise de l'énergie. Je m'occupe moi-même d'affaires publiques depuis environ 20 ans et je connais les exigences de l'intérêt public. Quand je les vois patauger là-bas en essayant de comprendre ce qui se passe, cela me choque. Je dois garder ma pitié pour les dizaines de milliers de Canadiens qui souffrent du fait de l'impuissance du gouvernement à régler la situation; mais pour ce qui reste, je l'attribue bien volontiers au gouvernement.